



SÉNÉGAL



POINT DE VUE DES SYNDICATS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

#HLPF2018



© USAID (flickr.com – creative commons)

LES SYNDICATS PARTICIPENT-ILS AUX DISCUSSIONS ?

Le gouvernement du Sénégal a intégré les ODD dans son Plan Sénégal émergent (PSE), un document de politique nationale mis en œuvre par le biais de Plans d'actions prioritaires (PAP) quinquennaux, intégré dans les programmes de développement sectoriel des différents ministères et autres structures étatiques. Le PSE couvre l'ensemble des 17 ODD, répartis en trois axes thématiques prioritaires : (1) la croissance et la transformation structurelle de l'économie (ODD 1, 2, 7, 8 et 9), (2) le capital humain, la protection sociale et le développement durable (ODD 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14 et 15) et (3) la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité (ODD 10, 16 et 17).

Le Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, par l'intermédiaire de la Direction de la Planification et des Politiques Économiques, supervise la mise en

œuvre des ODD. La mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 est contrôlée par un dispositif institutionnel arrimé au cadre harmonisé de suivi et d'évaluation créée en 2015.

Les syndicats n'ont pas bénéficié d'un accès régulier et transparent aux informations sur la mise en œuvre des ODD, car jusqu'à présent, une seule séance d'information a été organisée à mi-parcours sur ce sujet. Bien que certaines consultations aient été prévues dans le cadre du processus du Programme à l'horizon 2030 (un atelier de validation du PSE et un atelier sur les ODD notamment), les syndicats n'y ont pas été suffisamment impliqués. Les syndicats ont cependant pu participer à un processus de prévalidation de l'Examen national volontaire du Sénégal.

TRANSPARENCE



Accès irrégulier à des informations limitées

CONSULTATION



Il y a des sessions d'information mais aucune interaction

DIALOGUE SOCIAL



Des partenaires sociaux contribuent individuellement au gouvernement national.



LE TRAVAIL (DÉCENT) AVANCE-T-IL ?

Au Sénégal, il reste de nombreux défis à relever pour atteindre les ODD.

En 2011, 37,9 % de la population sénégalaise vivait en dessous du seuil international de pauvreté et 46,7 % des travailleurs vivaient sous le seuil de pauvreté national en 2010, ce qui indique que **l'objectif 1.1 (éradiquer l'extrême pauvreté pour tous)** est loin d'être atteint. En outre, les indicateurs de **l'objectif 1.3 (mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale adaptés au contexte national)** montrent que seuls 8,3 % de la population est couverte par une forme de protection sociale – ce qui demeure faible et donne un aperçu de la taille de l'économie informelle, où les travailleurs ne sont pas couverts par une protection sociale.

Bien qu'aucune donnée officielle ne soit disponible sur les indicateurs relatifs à **l'objectif 5.4 (faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser)**, les syndicats avertissent que le travail domestique, qui est majoritairement exécuté par des femmes, reste un secteur informel et non organisé de l'économie, où les salaires sont souvent inférieurs au salaire minimum et où les droits des travailleurs sont souvent bafoués. En ce qui concerne **l'objectif 5.5 (garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique)**, de sérieux défis demeurent en ce qui concerne l'accès des femmes à l'éducation, avec seulement 10,2 % des femmes et des filles sénégalaises ayant accédé à une quelconque forme de scolarisation secondaire avant 2015.

L'objectif 8.3 (favoriser les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimuler la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et faciliter leur intégration dans le secteur formel) est préoccupant étant donné que 58 % des emplois sont précaires. Ceci constitue une préoccupation particulière pour les travailleurs employés dans le secteur informel ou employés occasionnellement. **L'objectif 8.5 (plein-emploi productif et travail décent pour tous)** est encore

loin d'être atteint avec un taux de chômage, pour les plus de 15 ans, de 15,7 % pour le dernier trimestre de 2017. Les jeunes de 20 à 24 ans et de 25 à 29 ans, connaissent des taux de chômage respectifs de 19,5 % et 17,5 %. Par ailleurs, le sous-emploi atteignait un taux de 9,9 % en 2011. Les indicateurs NEET pour **l'objectif 8.6 (réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation)** s'élevaient à 36,2 % des jeunes (15-24 ans) en 2015. De plus, les indicateurs de **l'objectif 8.7 (éliminer les pires formes de travail des enfants)** montrent que 16,9 % des enfants avaient travaillé en 2015 – un nombre qui est particulièrement préoccupant, car il s'agit d'enfants qui sont utilisés comme mendiants des rues et travailleurs dans les mines de charbon de l'Est du Sénégal.

Des progrès restent à faire pour que le Sénégal atteigne **l'objectif 10.4 (adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité)**, car en 2011, la part des personnes dont le salaire figure parmi les 10 % des revenus les plus élevés représentait 31 % du PIB total, tandis que les personnes gagnant les 20 % des revenus les moins élevés représentaient 6,1 % du PIB. Les syndicats soulignent toutefois qu'en raison des difficultés que pose l'estimation du volume réel du PIB sans tenir compte de la taille réelle de l'économie informelle, il est difficile de se fier à la véracité de ces estimations.

Le Sénégal, en concertation avec les syndicats, a mis en place un Plan d'action national pour l'adaptation au changement climatique dans le but d'atteindre **l'objectif 13.2 (intégrer les mesures de lutte contre le changement climatique dans les politiques, les stratégies et la planification nationales)**.

Des inquiétudes subsistent quant à la réalisation de **l'objectif 16.10 (garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux)**, car au Sénégal, l'indice des droits syndicaux de la CSI a relevé 24 violations de la législation sur les syndicats en 2015, tant dans le secteur privé que public. Les syndicats relèvent des cas de licenciements abusifs qui n'ont pas été contestés.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

RECETTE SYNDICALE POUR NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE

L'UNSA appelle le gouvernement du Sénégal à :

- adopter une approche participative dans l'élaboration des politiques, garantissant la participation de tous les partenaires sociaux, aussi bien en amont qu'en aval;
- mettre l'accent sur l'amélioration et l'élargissement de la portée des programmes sociaux afin de parvenir à une réduction réelle de la pauvreté;
- adapter les ODD aux réalités nationales et aux besoins réels;
- donner la priorité aux ODD dans le cadre de la planification.



La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de RSCD/CSI et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.